



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 7 avril 2023

L'État et la Région accompagnent la transition numérique des ports de plaisance du littoral d'Occitanie

Le 7 avril 2023 à Port-Camargue, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, et Didier Codorniou, 1^{er} vice-président de la Région Occitanie chargé de la Méditerranée, représentant la présidente de Région Carole Delga, ont annoncé les 8 lauréats de l'appel à projets « Transition numérique des ports de plaisance maritimes d'Occitanie », lancé dans le cadre du Plan Littoral 21 et doté de 1,2 million d'euros.

« Vitrines et moteurs du développement économique du littoral Occitanie, les ports de plaisance d'Occitanie sont engagés dans une dynamique de transformation globale, sous l'impulsion du Plan littoral 21 et en partenariat avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO). En complément de l'appel à projet national Ports de plaisance d'avenir, lancé par le Secrétaire d'État à la mer en 2022, cet appel à projet apporte un soutien concret pour accélérer la montée en gamme des équipements, développer des services numériques adaptés à l'ensemble des usagers (plaisanciers mais aussi population locale et touristes) et, dans un contexte d'inflation et de raréfaction des ressources, optimiser les dépenses énergétiques. Ce faisant, il démontre que le numérique est un levier fondamental pour amorcer une véritable transition écologique. » **Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie.**

« En Occitanie, nous bénéficions d'un littoral riche et diversifié qui présente de nombreux atouts environnementaux, touristiques et culturels. Dans la concurrence accrue que se livrent les régions méditerranéennes, les ports de plaisance, véritables portes d'entrée sur nos territoires, doivent renforcer les services à destination de leurs clientèles actuelles et futures. Accompagner la transition numérique est une priorité pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi la Région se mobilise notamment à travers des dispositifs coopératifs comme cet appel à projets, afin d'accompagner les acteurs locaux dans leur développement. Félicitations à ces 8 ports de plaisance lauréats, ils participent à renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre merveilleux littoral. » **Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.**

Avec une capacité totale de 30 000 anneaux, les ports de plaisance d'Occitanie, rassemblés au sein de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), participent grandement au développement de l'économie bleue mais aussi à l'attractivité et au rayonnement de l'Occitanie.

Depuis 2020, l'État et la Région Occitanie travaillent en partenariat avec l'UVPO pour accompagner la modernisation et le verdissement des ports de plaisance. Le numérique

apparaît comme un levier fondamental pour accélérer cette nécessaire mutation numérique. Il permet de s'adapter aux attentes et aux usages des clientèles actuelles et des futurs plaisanciers, mais également d'aller vers une gestion de l'activité portuaire plus performante, plus sobre et plus économe.

Dans ce cadre, l'État et la Région ont lancé un appel à projets dédié à la transition numérique des ports de plaisance, doté de 1,2 million d'euros (659 880 euros de l'État et 599 170 euros de la Région). L'objectif est de **stimuler la dynamique de transition numérique engagée dans les ports de plaisance Occitanie et d'accélérer la mise en œuvre de projets concrets.**

Pour cette première session, les 8 projets lauréats retenus sont portés par les **ports de plaisance de Barcarès, Canet-en-Roussillon, Cap d'Agde, Carnon, La Grande-Motte, Narbonne, Pérols et Port-Camargue** et représentent un montant total d'investissements de **3,4 millions d'euros.**

Ils portent sur :

- l'amélioration de la qualité des services à l'usager et des parcours clients (port à sec automatisé, Wi-Fi, réservations via la mise en œuvre d'application mobile...),
- la modernisation de l'exploitation et de la gestion des activités portuaires (gestion technique centralisée, contrôle d'accès sans contact, gestion de la maintenance assistée par ordinateur, vidéosurveillance...),
- l'amélioration de la gestion environnementale et la sobriété énergétique (gestion individualisée des consommations d'eau, électricité pour inciter les plaisanciers à une consommation responsable, détecter et alerter les éventuelles pannes ou fuites).

Ces solutions numériques permettront aux ports de proposer une offre de services différenciante, tout en garantissant un niveau minimum d'interopérabilité avec les solutions numériques des autres ports, dans une **perspective de mutualisation pour offrir une expérience client cohérente à l'échelle du littoral d'Occitanie.**

Ces 8 projets seront réalisés dans le courant de l'année 2023 et 2024.

